



MESSAGE AUX PARENTS

Procédures d'admission et d'inscription des élèves 2022-2023

Du 31 janvier au 4 février 2022



ÂGE D'ADMISSION

- Cinq ans révolus avant le 1^{er} octobre 2022 pour les élèves de l'enseignement préscolaire 5 ans (maternelle 5 ans).
- Six ans révolus avant le 1^{er} octobre 2022 pour les élèves du primaire.

NOUVEAUX ÉLÈVES

- Inscription à l'enseignement préscolaire (maternelle 5 ans), au primaire ou au secondaire.
- Inscription au service de garde.
- Inscription d'un élève qui fréquente actuellement une école ne faisant pas partie de notre centre de services scolaire.

Vérification de son école de bassin

Avant de procéder à l'inscription d'un nouvel élève, les parents doivent d'abord vérifier l'école de bassin de leur enfant au www.csdps.qc.ca (Parcours scolaire / Trouver mon école).

À partir du 26 janvier 2022, les parents doivent contacter le personnel de l'école de bassin, par courriel ou téléphone, pour connaître les modalités d'inscription selon les règles sanitaires en vigueur (coordonnées disponibles au [csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca), Parcours scolaire / Trouver mon école). Lors de l'inscription, les parents devront fournir **les documents suivants** :

- L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil ;
- Le dernier bulletin scolaire émis (sauf pour le préscolaire) ;
- Une preuve de résidence sur le territoire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève) ;
- Les coordonnées téléphoniques des personnes à contacter en cas d'urgence.

Pour plus d'information sur l'admission et l'inscription, veuillez contacter votre école de bassin.

ÉLÈVES ACTUELS

- Inscription d'un élève qui fréquente actuellement le programme Passe-Partout ou l'une de nos écoles primaires ou secondaires.

Un répondant de l'élève remplira et signera le renouvellement de son inscription par Internet en suivant le lien « Inscription » dans Mozaïk Portail parents. Les détails relatifs à ce processus vous seront acheminés par votre école **au plus tard à la fin du mois de janvier**.

Services offerts aux enfants âgés de 4 ans (révolus avant le 1^{er} octobre 2022)

MATERNELLE 4 ANS

Surveillez notre site www.csdps.qc.ca en **mars 2022** pour connaître les écoles qui offriront ce service et les modalités d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023.

PROGRAMME PASSE-PARTOUT

Du 31 janvier au 25 mars 2022, les parents doivent contacter le personnel de l'école de bassin, par courriel ou téléphone, pour connaître les modalités d'inscription selon les règles sanitaires en vigueur (coordonnées disponibles au [csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca), Parcours scolaire / Trouver mon école).

Ce programme éducatif est offert gratuitement, **dans plusieurs de nos écoles**, aux enfants de 4 ans et à leurs parents qui résident sur le territoire du centre de services scolaire. Durant l'année scolaire se dérouleront :

- 8 rencontres parents / enfants
- 6 ateliers enfants uniquement
- 2 activités spéciales

Les parents peuvent consulter le [csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca) (Parcours scolaire / Préscolaire / Programme Passe-Partout) pour en savoir plus sur ce programme. Lors de l'inscription, les parents devront fournir **les documents suivants** :

- L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil ;
- Une preuve de résidence sur le territoire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève).

Pour plus d'information sur le programme Passe-Partout, téléphonez au 418 666-4666, poste 6014.